



Communiqué de presse

Glacier Express: cause du déraillement établie

Brigue, le 30 juillet 2010 – **Les responsables du Matterhorn Gotthard Bahn (MGB) ont pris connaissance du résultat des investigations concernant l'accident du Glacier Express et sont consternés qu'une erreur humaine soit à l'origine de l'accident. La compagnie porte la responsabilité des conséquences de l'accident. Les responsables du MGB expriment encore une fois leur compassion aux blessés et leurs très sincères condoléances aux proches de la victime.**

Les autorités chargées de l'instruction ont constaté que le mécanicien de locomotive circulait à une vitesse beaucoup trop élevée au moment de l'accident, ce qui a conduit au déraillement du train. « Nous regrettons au plus haut point qu'une erreur humaine soit à l'origine de ce dramatique accident et ait provoqué autant de souffrances. Nos pensées vont en premier lieu aux blessés et aux proches de la victime », a souligné Pierre Schmid, président du conseil d'administration du MGB. Hans-Rudolf Mooser, président de la direction, s'exprimait ainsi à propos du rapport d'enquête : « Nous sommes responsables vis à vis de toutes les personnes touchées par cet accident, et nous continuerons de tout mettre en œuvre pour réparer, dans toute la mesure du possible, les dommages occasionnés. Parallèlement, nous sommes soulagés que l'enquête soit terminée et mette ainsi un terme aux incertitudes et aux spéculations. »

Le mécanicien de locomotive est encadré

Le MGB emploie 92 mécaniciens de locomotive, qui fournissent, chaque jour, un travail irréprochable. Le mécanicien de locomotive du Glacier Express ayant déraillé travaillait depuis plus de huit ans dans cette fonction pour le MGB. Sur le tronçon de l'accident, la vitesse maximale autorisée est de 35 km/h ; après le virage, le train peut accélérer à une vitesse maximale de 55 km/h. La vitesse maximale autorisée ne doit être dépassée sous aucun prétexte. La formation et le perfectionnement des mécaniciens de locomotive correspondent aux exigences élevées appliquées en Suisse et sont clairement réglementés. En plus de la formation spécifique et de cours de formation continue annuels théoriques et pratiques, les mécaniciens de locomotive doivent passer un examen et une visite médicale tous les cinq ans. L'évaluation de la responsabilité du mécanicien de locomotive est en cours par l'autorité chargée de l'instruction. Le MGB procédera également à une analyse approfondie de l'accident dès réception du rapport d'enquête.

Le mécanicien de locomotive est en état de choc et est encadré par des spécialistes. Malgré la gravité de la faute, le MGB lui apporte son soutien et l'aidera à surmonter cet accident tragique. Les responsables du MGB sont en contact avec lui depuis l'accident et il bénéficie d'un soutien psychologique et juridique.

Soutien aux blessés et aux proches

Les responsables du MGB ont, entre-temps, pu rencontrer personnellement tous les blessés en mesure de recevoir des visites ainsi que les proches de la victime. Ils tiennent beaucoup à exprimer personnellement leurs regrets et leurs condoléances aux personnes touchées et à leur présenter leurs excuses pour les souffrances endurées. Ils restent régulièrement en contact pour s'enquérir de leur état de santé et mettront tout en œuvre pour leur apporter leur soutien dans ces circonstances difficiles.

Le MGB remercie toutes les personnes ayant apporté leur contribution à la maîtrise de cet événement. Après le déblocage du site de l'accident et des tests de sécurité approfondis, l'exploitation a été reprise le dimanche 25 juillet 2010. Depuis, tous les trains circulent selon l'horaire normal, et le service public est assuré. La sécurité sur l'ensemble de la ligne du Glacier Express est entièrement garantie.